



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 5 octobre 2023

Objet : Convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux sis au Bastion Nord au bénéfice de l'association régionale des missions locales de Corse (ARML)

Date de la convocation : 29 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 29 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois d'octobre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 27

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur DEL MORO Alain ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Madame CARRIER Marie-Dominique ;
Monsieur TIERI Paul à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame PIPERI Linda ;
Madame MATTEI Mathilde à Monsieur PIERI Pierre ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Monsieur PAOLI Jean-François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2144-3 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et ses articles L.2141-1 et L.3111-1 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 3 octobre 2023 ;

Considérant la démolition du bâtiment B de l'ancien collège de Montesoru prévue prochainement ;

Considérant la nécessité de reloger les occupants actuels de ce bâtiment dont l'Association Régionale des Missions Locales de Corse (ARML) ;

Considérant que l'ARML a pour objet général de permettre aux représentants des associations adhérentes, sans se substituer à elles :

- D'être un lieu d'échanges, de réflexions, d'innovations
- De constituer, de structurer et de développer un réseau pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en région CORSE
- D'être un interlocuteur identifiable et facilement accessible pour les acteurs et partenaires locaux, départementaux, régionaux et nationaux.
- De faciliter l'élaboration et la mise e œuvre des politiques locales d'insertion des jeunes
- D'être un lieu de ressource

Considérant que des locaux sont vacants dans le bâtiment anciennement dénommé «Etat-Major» au Bastion Nord de la Citadelle ;

Considérant la proposition d'y reloger l'ARML, la commune la soutenant dans la poursuite de ses objectifs ;

Considérant la volonté de passer une convention de mise à disposition à titre gratuit au bénéfice de l'ARML avec le coût des fluides, de la téléphonie, d'Internet et du ménage restant à sa charge ;

Considérant la valeur locative annuelle de ces locaux de 5 790€, l'ARML s'engageant à valoriser dans ses comptes cet avantage en nature ;

Considérant que Monsieur le Maire est le Président de l'ARML, il convient de désigner Madame Ivana POLISINI, élue à la Politique Educative et Petite Enfance, pour représenter la Ville de Bastia et signer la convention de mise à disposition à titre gratuit.

Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana POLISINI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Monsieur Pierre Savelli ne participe pas au vote

Article 1 :

- **Approuve** la convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux sis au RDC et 1er étage du bâtiment anciennement dénommé « Etat-Major » au Bastion Nord à la citadelle au bénéfice de de l'Association Régionale des Missions Locales de Corse.

Article 2 :

- **Autorise** Madame Ivana POLISINI, élue à la Politique Educative et Petite Enfance, à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit au bénéfice de l'Association Régionale des Missions Locales de Corse.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20231019-2023101901-DE

Accusé certifié électronique

Réception par le préfet : 19/10/2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 18/10/2023


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.